

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 20 décembre 2018

Conseillers en exercice :	33
présents :	26
pouvoirs :	6
votants :	32
abstentions :	7
voix pour :	25
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 20 décembre 2018 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 14 décembre 2018, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Marianne JEANDIDIER (donne pouvoir à M. Jérôme TEXIER-BLOT) – Mme Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – Mme Stéphanie FRITZ (donne pouvoir à Mme Véronique CLEMENCEAU) - Mme Annie-Claude POIRAT (donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH) – Mme Pascaline BANCHEREAU (donne pouvoir à Mme Maryline FERREIRA) – M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à M. Noël BELLIOU) –

ETAIT ABSENT

M. Christian BAYLE.

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE N°6
BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2018

Annule et remplace 2018.174

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les mouvements budgétaires ci-après pour le Budget Principal:

Dépenses de fonctionnement			
Libellé		Imputation	Montant
Crédits des services			
Entretien et réparations	Réparation Dragon rond point	011-61558-820	3 000,00 €

Divers			
Dépenses exceptionnelle	remboursement pluvial par agglo	67-6718-01	43 860,00 €
Crédits du service finances			
Virement à la section d'investissement		023-023	60 000,00 €
Dépenses imprévues		022-022	-209 020,00 €
Total dépenses fonctionnement			-102 160,00 €
<u>Recettes de fonctionnement</u>			
Crédits des services			
Remboursement de frais par agglo	prestation bureau étude opération quais	70-70876-0203	-60 000,00 €
Redevance de stationnement	ajustement des recettes (base 260 000 €)	70-70383-1121	-79 000,00 €
Forfait post stationnement	ajustement des recettes (base 108 000 €)	70-70384-1121	-33 000,00 €
Remboursement par budget annexe	parking en enclos - ajustement (base 30 000 €)	70-70872-1121	-30 000,00 €
Subvention	CNARCL pour démarche de prévention	74-7478-020	7 840,00 €
Remboursement assurance	modification d'imputation	77-7718-02032	-15 466,00 €
Remboursement assurance	modification d'imputation	77-7718-0201	-13 800,00 €
Remboursement frais de personnel	modification d'imputation	013-6479-02032	15 466,00 €
Remboursement frais de personnel	modification d'imputation	013-6479-0201	13 800,00 €
Remboursement frais de personnel	ajustement de crédits (base 235 039 €)	013-6419-01	32 000,00 €
Opérations d'ordre			
Production immobilisée	travaux en régie: bureau étude quais	042-722-01	60 000,00 €
Total recettes fonctionnement			-102 160,00 €
<u>Dépenses d'investissement</u>			
Libellé	Opération	Imputation	Montant
Dépenses d'ordre			
Travaux en régie: études Quais	Hors opération	040-2031-822	60 000,00 €
Total dépenses d'investissement			60 000,00 €
<u>Recettes d'investissement</u>			
Recettes d'ordre			
Virement de la section de fonctionnement		021-021	60 000,00 €
Total recettes d'investissement			60 000,00 €

AR PREFECTURE

016-211601026-20181220-CM_2018_174A-BF
Regu le 03/01/2019

2018.174-A
nomenclature : 7.1.2

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 7 abstentions
(groupe Cognac d'Abord !) + (groupe Rassemblement Bleu Marine Pour Cognac),**

VOTE les mouvements budgétaires ci-dessus pour le budget principal.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michel Gourinchas", written over a horizontal line.

Michel GOURINCHAS